DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020/019

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

L'an deux mille vingt, le onze juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bonson (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Barbara, sous la présidence de Joseph DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : Mmes et Mrs. : Joseph DEVILLE – Thierry DEVILLE – Lyliane BEYNEL – Marcel GIACOMEL – Marie-Catherine GOIRAN – Pacôme GALLET – Christine PAQUIS – André BRANDMEYER – Christine BERTIN – Odile LAROCHE-FARIGOULE – Sylvette DELORME – Jacques DONATO – Dominique PAUTY – Evelyne FAURE – Laurent BRUNON – Sandrine NOIRIE – Corine BEGON – Grégory CROIZAT – Cédric CHAVAREN – Nathan ALBOUY – Marie-José SAULODES – Marcel LEROUX – Nicole GIRAUD – François GILBERTAS – Hervé BRU.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Marilyne ALONSO donne pouvoir à Mme Odile LAROCHE-FARIGOULE – M. Arnaud JAYOL donne pouvoir à M. Marcel GIACOMEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Nathan ALBOUY

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur Nathan ALBOUY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

ANIMATION ENFANCE – JEUNESSE

Tarifs 2020/2021 des services :

- **Périscolaire**
- **Restauration**
- **Centre de Loisirs sans Hébergement**
- **Club Ados**

Monsieur Thierry DEVILLE, Adjoint aux affaires générales, rappelle à l'Assemblée, que par délibération du 10 juillet 2014, le Conseil Municipal a procédé à une refonte complète des tarifs de restauration et des activités périscolaires et extrascolaires, en instaurant des tarifs basés sur 21 niveaux de quotients familiaux.

Il y a donc lieu de définir les tarifs de ces mêmes services municipaux au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation afin de ne pas alourdir la charge financière des familles de BONSON ; une majoration étant réalisée pour les CYPRIENNOIS et les habitants d'autres communes.

Les tarifs sont ainsi récapitulés dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité 27 voix « POUR »

- **APPROUVE** les tarifs de restauration, des activités périscolaires, des activités du Centre de Loisirs, du Club Ados, suivant les tableaux annexés,
- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à partir du 1er septembre 2020.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

Certifié exécutoire par le Maire :

Reçu en Sous Préfecture le :
26 JUIN 2020

Publié ou notifié le :
26 JUIN 2020

Le Maire,
Joseph Deville

MAIRIE DE BONSON R.F. (Loire)

Le Maire,
Joseph DEVILLE

MAIRIE DE BONSON (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200222-20200611-2020-019-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2020